

Assurance, banque, finance - Chargé de clientèle

RNCP7160 · RNCP · Publiée

L'essentiel

Niveau de qualification	Niveau 6
Sigle	Licence Professionnelle — Licence professionnelle
Code(s) NSF	313w
Code(s) ROME	C1206
Type d'enregistrement	Enregistrement de droit

Certificateur(s)

Ministère chargé de l'enseignement supérieur

Université de Picardie Jules Verne - Amiens

<http://www.u-picardie.fr>

Résumé de la certification

OBJECTIFS ET CONTEXTE

A compléter (Reprise)

ACTIVITÉS VISÉES

Les activités visées par le diplôme concernant au sein d'une agence bancaire, le développement, la gestion et le suivi d'un portefeuille clients « Grand Public ».

L'attaché commercial assure les missions suivantes :

prospecter, conseiller, négocier et vendre une réponse adaptée à la situation des clients.

assurer le montage administratif des dossiers et la saisie informatique

suivre et gérer le risque client du portefeuille en responsabilité

COMPÉTENCES ATTESTÉES

Principales compétences et capacités générales :

- Communiquer à l'écrit et à l'oral
- Appréhender la complexité de l'environnement socio-économique
- Utiliser les Technologies de l'information et de Communication actuelles

Principales compétences et capacités spécifiques :

- Appréhender l'organisation d'une banque à réseau et de comprendre son fonctionnement en interaction avec l'évolution de son environnement,
- Analyser la situation économique d'un client,
- Proposer un offre globale produit/service spécifique à un client,
- Conduire et conclure une vente,
- Assurer la gestion de la relation client

Secteur d'activité et type d'emploi

SECTEURS D'ACTIVITÉS

Banque

La licence professionnelle Assurance, banque, finance :chargé de clientèle. » s'inscrit dans un contexte d'évolution et de renouvellement des métiers de la banque.

TYPE D'EMPLOIS ACCESSIBLES

- Attaché commercial - Gestionnaire de portefeuille de Particuliers.
- Conseiller clientèle de particuliers
 - Perspectives à 3/5 ans : vers des postes de Conseiller clientèle de professionnels, de Conseiller patrimonial agence, de Directeur d'agence...

RÉGLEMENTATIONS D'ACTIVITÉ

A compléter (Reprise)

Marché du travail

Indicateurs au niveau des familles professionnelles (FAP) des métiers visés, agrégés au niveau national — France Travail / DARES (open data).

Tension de recrutement (DARES 2024)	Élevée (4/5) Moyenne pondérée par l'emploi ; les familles ci-dessous s'échelonnent de 3 à 5 sur 5.
Facteurs principaux	Manque de main-d'œuvre disponible, Lien formation-emploi, Inadéquation géographique
Salaire médian (mensuel)	2 369 €
Diplôme le plus fréquent	Diplôme de niveau bac+2 (DUT, BTS, Deug ou équivalent) en échanges et gestion (28 % des actifs en emploi)
Familles professionnelles (FAP)	QCX01 — Employés et techniciens commerciaux de la banque · tension 5/5 (Très élevée) QCX02 — Cadres et indépendants commerciaux de la banque · tension 3/5 (Modérée)
Projets de recrutement (BMO 2026)	8 289
Jugés difficiles à recruter	15 %
Emplois saisonniers	1 %
Familles professionnelles (FAP)	QCX01 — Employés et techniciens commerciaux de la banque QCX02 — Cadres et indépendants commerciaux de la banque

Voies d'accès

MODALITÉS D'ACCÈS

Formation initiale, Formation continue, Apprentissage, Contrat de professionnalisation, VAE

PRÉREQUIS À L'ENTRÉE EN FORMATION

A compléter (Reprise)

COMPOSITION DU JURY — FORMATION INITIALE, FORMATION CONTINUE, APPRENTISSAGE, CONTRAT DE PROFESSIONNALISATION

Leur composition comprend :

- une moitié d'enseignants-chercheurs, d'enseignants ou de chercheurs participant à la formation
- des professionnels qualifiés ayant contribué aux enseignements.
- des professionnels qualifiés n'ayant pas contribué aux enseignements

Code de l'Education Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement

COMPOSITION DU JURY — VAE

Le jury est composé :

- d'une majorité d'enseignants-chercheurs

- des personnes ayant une activité principale autre que l'enseignement et compétentes pour apprécier la nature des acquis, notamment professionnels, dont la validation est sollicitée.

Code de l'Education Article L613-1 : enseignants-chercheurs, enseignants, chercheurs, et dans des conditions et selon des modalités prévues par voie réglementaire, des personnalités qualifiées ayant contribué aux enseignements, ou choisies, en raison de leurs compétences, sur proposition des personnels chargés de l'enseignement

Pour plus d'informations

LIEN VERS LE DESCRIPTIF

UPJV

IUT Amiens

Fiche officielle (France Compétences)

<https://www.francecompetences.fr/recherche/rncp/7160/>